

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE E-SERVICE PAYE

1. PRÉAMBULE

Sage édite et exploite un site internet qui contient un espace réservé à la fourniture par Sage du service e-Service Paye.

Le Client souhaite réaliser le traitement de la paye de ses salariés en ligne, au moyen d'une connexion au Site Internet.

Il pourra également accéder à une équipe de techniciens qualifiés pour l'assister.

C'est en parfaite connaissance des services offerts par Sage que le Client a choisi de contracter avec Sage.

Les parties conviennent de collaborer étroitement dans le cadre de leurs obligations respectives.

2. DEFINITIONS

Dans la suite des présentes conditions générales, chacune des expressions mentionnées ci-dessous aura la signification donnée dans sa définition, à savoir :

« Base de données » : ensemble de données organisées en vue de son utilisation par des programmes correspondants à des applications distinctes.

« Service » : Service e-Service paye fourni par Sage et objet des présentes conditions générales.

« Site Internet » : espace mis à disposition par Sage pour que le Client puisse accéder au Service. Ce site est disponible à l'adresse <https://sage.bulletinsdepaye.com>

3. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les documents contractuels constituant le contrat sont par ordre de priorité, des présentes conditions générales, du formulaire d'inscription dûment rempli par le Client, valant bon de commande. Ces documents prévalent sur tout document unilatéral de l'une des Parties, y compris le bon de commande du Client. Toute annotation particulière rajoutée de manière manuscrite par le Client n'aura de valeur que si elle est acceptée expressément par Sage.

4. OBJET

Les présentes conditions générales ont pour objet :

- de définir les conditions et modalités dans lesquelles Sage met à disposition du Client un service lui permettant de procéder aux traitements des informations de ce dernier via le réseau internet afin de réaliser les opérations nécessaires à l'élaboration des bulletins de paye, des déclarations afférentes, et des éventuelles prestations optionnelles.
- de définir les conditions et modalités dans lesquelles Sage fournit au Client un service d'assistance.
- de définir les conditions et modalités dans lesquelles le Client s'engage à fournir à Sage, via une connexion au Site Internet l'ensemble des informations, et éléments permettant de bénéficier du Service proposé par Sage sur son Site Internet.

5. PRE REQUIS

Il appartient au Client :

- de s'assurer de l'adéquation du Service offert à ses besoins et notamment sur la base des indications fournies et de la documentation accessible sur le Site Internet,
- de disposer d'une connexion au réseau Internet de type ADSL,
- de disposer du personnel qualifié pour transmettre et saisir l'ensemble des informations et données nécessaires pour la réalisation des prestations, objets du présent contrat.
- d'assurer la confidentialité et la sécurité du dispositif d'accès de telle sorte à ne permettre l'envoi d'informations ainsi que l'accès aux serveurs de Sage, qu'à son personnel autorisé et à l'exclusion de tout tiers, sauf le cas échéant à son Expert Comptable, et ce après validation auprès de Sage.

6. ENTREE EN VIGUEUR – DUREE-RENOUVELLEMENT

Le présent contrat entre en vigueur à compter de l'acceptation par le Client des présentes conditions générales par la validation en ligne du lien d'activation du Service qui aura été envoyé par Sage suite à l'inscription du Client au Service et à la réception de son paiement.

Le présent contrat est souscrit pour une période d'utilisation d'un an, selon le nombre de salariés déclarés.

Il est renouvelable par tacite reconduction, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec avis de réception, en respectant un préavis de trois mois.

7. CONDITIONS FINANCIERES

7.1 Prix et paiement

Pour la prestation de base, le Client paiera un prix forfaitaire en fonction du nombre de salariés déclarés. En cas d'entrée d'un nouveau salarié, le Client verra apparaître via le Service un message l'informant qu'il sera facturé pour le complément correspondant au traitement du salarié sur le reste de l'année.

Les prix de l'abonnement annuel sont disponibles sur le Site Internet ou sur simple demande auprès des services de Sage. A l'engagement, les prix qui s'appliquent sont ceux publiés sur le Site Internet ou communiqués par les services de Sage dans le cadre d'un devis ou par l'établissement d'une facture. La prestation est payable à la commande ou selon un échéancier déterminé par Sage et indiqué sur le bon de commande.

7.2 Révision de prix

Le prix du Service sera révisé annuellement, l'augmentation du tarif étant néanmoins limitée à trois fois la variation de l'indice Syntec, étant entendu que

la variation de l'indice Syntec retenue sera celle observée sur l'ensemble de la période courant depuis la dernière révision de prix appliquée par Sage. En cas de disparition de l'indice Syntec, compétence expresse est attribuée à Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Paris pour définir un indice qui s'intégrera dans la formule de révision.

7.3 Retard de paiement et pénalités

En cas de retard de paiement, les sommes restant dues porteront intérêt au taux de trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur.

8. ROLE ET OBLIGATIONS DE SAGE

Sage fournit au Client un accès au Service en ligne lui permettant le traitement de la paye de son personnel.

Sage maintient et fait évoluer selon la législation les informations et règles nécessaires à l'élaboration d'une paye conforme.

Sage héberge et assure la sécurité de la base de données constituée des informations transmises par le Client pendant la durée du contrat.

Sage met à disposition une assistance permettant d'assurer le bon fonctionnement du Service au Client.

8.1 Mise à disposition du Site

Sage s'engage à rendre accessible 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 le Service permettant au Client de transmettre, via le réseau Internet, les informations nécessaires au traitement de ses opérations de paye.

Sage se réserve toutefois le droit de restreindre totalement ou partiellement l'accès aux Services afin d'en assurer la maintenance, dans le cadre de prestations programmées, de sa configuration informatique et des infrastructures mise en œuvre pour la fourniture des Services.

A ce titre, Sage s'efforcera, dans la mesure du possible, de ne pas rendre indisponible le Service via le réseau internet pendant un temps excessif.

8.2 Accès

Pour la réalisation du Service, Sage a mis en place un cryptage pour sécuriser la transmission de données sur internet (Cryptage SSL 128 bits). Toutefois, le Client déclare être informé du défaut de fiabilité du réseau Internet, tout spécialement en termes de sécurité relative à la transmission des données, à la continuité dans l'accès au Service, aux performances en termes de volume et de rapidité de transmission des données.

8.3 Base de données - hébergement – consultation en ligne des documents

Il est expressément convenu entre les parties que la base de données constituée d'une part des données transmises par le Client dans le cadre de l'exécution des présentes et d'autre part par les traitements effectués par Sage sera hébergée par Sage.

Sage fera ses meilleurs efforts afin de permettre d'assurer la sécurité de cette base de données et de l'ensemble des données la constituant.

Pendant la durée du contrat, Sage assure la consultation en ligne des documents issus du service sur les trois dernières années.

8.4 Confidentialité

Sage s'engage à respecter les différentes données nominatives communiquées par le Client lors de son inscription, et l'ensemble des informations nominatives relatives à son personnel dans le cadre de la souscription du Service, conformément aux dispositions de la loi Informatique, fichiers et libertés.

8.5 Veille légale et maintenance des règles de paie

Sage mettra en œuvre des moyens pour assurer une veille légale et réglementaire en matière de paye et procédera aux évolutions du site et des services induits par l'évolution de la législation.

Pour les éléments particuliers à l'Entreprise, Sage apportera réponse aux demandes exprimées par le Client au service d'assistance

8.6 Assistance

Pendant la durée du contrat souscrit par le Client, Sage mettra tous les moyens en œuvre afin d'assurer un service d'assistance comme suit :

- Le service d'Assistance Téléphonique est disponible de 9h00 à 18h00 du lundi au jeudi et de 9h00 à 17h00 le vendredi .
- Le Client dispose d'un nombre d'appels téléphoniques illimité auprès de l'équipe de techniciens spécialisés afin de poser toutes questions afférentes à l'utilisation du Service et toutes questions en matière de traitement de la paye.
- Le Client dispose également de la possibilité de poser des questions par écrit à l'équipe de techniciens spécialisés, 24h/24 et 7j/7, en utilisant la fonction 'Poser votre question' disponible à partir de son dossier. Les techniciens traitent les réponses dans un délai raisonnable, les jours ouvrés, dans les plages d'ouverture du service.

Sage n'assurera pas les services d'assistance à l'égard :

- de toute demande d'assistance n'entrant pas dans l'objet du Contrat, ou
- de toute demande d'intervention par un utilisateur autre qu'un interlocuteur référencé dans le formulaire d'inscription, ou
- de toute demande qui paraîtrait contraire aux dispositions légales en vigueur, ou

- une utilisation du Service non conforme au Contrat, aux consignes d'utilisation ou à sa destination, ou encore une utilisation anormale, quelle que soit la raison (négligence, erreur de manipulation, accident, ...)
- la fourniture d'un réseau de télécommunications ne permettant pas l'accès au Service
- une défaillance de l'un des éléments constituant l'environnement logiciel du Client (système d'exploitation, autres logiciels ou progiciels, systèmes réseaux...);
- d'une façon générale, le non-respect par le Client de ses obligations au titre du Contrat.

8.7 Restitution des éléments remis

En cas de cessation des relations contractuelles pour quelque cause que ce soit, Sage pourra restituer à la demande du Client l'ensemble des données et informations remises par le Client à Sage dans le cadre des présentes conditions générales et notamment les données constituant la base de données relative à la paye du Client. Le cas échéant, tous les frais relatifs à la restitution des données et, qui sont disponibles sur simple demande auprès des services de Sage, seront à la charge du Client. La demande du client doit être faite dans un délai n'excédant pas trois mois à compter de la cessation du contrat.

9. ROLE ET OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client garantit Sage qu'il dispose de l'ensemble des autorisations légales et administratives requises pour l'utilisation du Service en vue de leur traitement par Sage.

En outre, Le Client s'engage :

- à respecter l'ensemble des règles légales et réglementaires en vigueur concernant les traitements mais également concernant le réseau Internet.
- à ne pas utiliser le Service à des fins illicites, interdites et/ou illégales, ou dans des conditions qui ne sont pas prévues au Contrat.
- à transmettre l'ensemble des informations préalablement vérifiées et contrôlées qui sont nécessaires afin de permettre à Sage d'assurer le traitement des informations concernant la paye du personnel du Client.
- à régler l'ensemble des sommes dues à Sage au titre de l'accès au Service ainsi que les sommes dues au titre des éventuels services optionnels que le Client aura souhaité souscrire.

En cas de non-respect des obligations visées aux présentes conditions générales par le Client, Sage se réserve le droit de suspendre de plein droit et sans préavis l'accès au Service. Cette suspension d'accès au Service ne donne droit à aucune indemnité.

9.1 Inscription

Afin de disposer d'un accès au Service, Le Client doit remplir le formulaire d'inscription et le valider en ligne.

Le formulaire doit être rempli avec précision et chaque champ obligatoire doit être complété sous peine de ne pouvoir prendre en considération les demandes du Client.

En outre le Client s'engage à ne transmettre à Sage aucune information fausse ou erronée figurant dans le formulaire d'inscription.

Le Client déclare être juridiquement capable de remplir et d'adresser le formulaire d'inscription à Sage.

Il appartient au Client de sauvegarder et/ou d'éditer le formulaire d'inscription sur tout support de son choix.

Le Client dispose en outre d'un droit d'accès, de rectification et de modification des informations figurant sur ledit formulaire.

9.2 Mot de passe et authentification

A réception du formulaire d'inscription, Sage permettra au Client d'enregistrer un identifiant et un mot de passe lui permettant de se connecter au Service.

L'identification du Client aux moyens de son identifiant et de son mot de passe vaut, de manière irréfragable, imputabilité des opérations effectuées et vérification par le Client de l'ensemble des informations transmises via le réseau internet à Sage. Le Client demeure seul responsable du mot de passe qu'il définit.

En cas de perte ou de vol de son mot de passe, le Client pourra s'en créer un nouveau sur le Site Internet à partir de l'option disponible en ligne. En cas de perte de son identifiant, le Client sera tenu d'en informer Sage dans les plus brefs délais.

9.3 Attribution des droits d'utilisation du Service

En retour du formulaire, et après réception du paiement correspondant au Service tel que visé au sein des présentes conditions générales, il sera concédé au Client un droit d'utilisation personnel, non transférable du Service lui permettant de transmettre, pour ses besoins personnels, via le réseau internet, à Sage l'ensemble de ses informations permettant à cette dernière d'effectuer les traitements relatifs à l'élaboration des bulletins de paye aux salariés du Client, ainsi que la création d'une base de données comportant l'ensemble des données du Client renseigné sur les formulaires et les fiches descriptives de chacun des salariés du Client.

9.4 Mise en Place et Reprise d'antériorité

Dans la prestation de base, la saisie nécessaire à la qualification de la société et des salariés est à la charge du client.

Pour cette phase de démarrage, Sage propose une prestation optionnelle facturable de « Mise en place et Reprise d'antériorité », qui fait l'objet d'une facturation complémentaire.

Dans ce cas, Sage effectue pour le compte du client :

- la création de la société et des salariés
- la reprise des bulletins antérieurs depuis le début de l'année sociale

selon, un processus défini par Sage et que le client s'engage à respecter.

9.5 Utilisation du Service

A chaque fois qu'il l'estime nécessaire, le Client peut se connecter sur le Site pour :

- créer ses salariés
- renseigner les éléments variables de paye
- calculer les bulletins
- éditer les états post-paye
- consulter les informations du site et accéder aux documents issus du service conservés sur les trois dernières années.

A tout moment, le Client bénéficie des services de l'Assistance tels que décrit au paragraphe 8.6

9.6 Devoir de contrôle et d'archivage

Il est expressément convenu entre les parties que les différents formulaires et fiches accessibles au sein du Site Internet sont complétés, informés et adressés par le Client à Sage sous l'entière responsabilité du Client.

A ce titre, Il appartient au Client :

- de s'assurer que l'ensemble des informations indiquées sur les fiches individuelles des salariés mais également l'ensemble des informations comptables ne comporte aucune erreur
- de valider par une personne habilitée ou de faire valider, le cas échéant par un expert comptable, l'ensemble des traitements réalisés.

Il est de la responsabilité exclusive du Client de se prémunir contre les risques de destruction ou de détérioration de ses fichiers et de l'ensemble des données transmises ou reçues dans le cadre du Service en procédant régulièrement aux archivages nécessaires (sauvegardes et/ou éditions). La conservation par Sage durant trois années des documents issus du service répond à un besoin de consultation en ligne mais ne vaut pas archivage légal.

9.7 Preuve et traçabilité

Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de Sage dans des conditions raisonnables de sécurité, seront considérés comme les preuves des communications et d'envoi des formulaires d'inscription ainsi que des différentes transmissions des informations par le Client à Sage permettant à cette dernière d'assurer les traitements souhaités par le Client.

L'archivage des différents formulaires d'inscription et de renseignements est effectué sur un support fiable de manière à correspondre à une copie fidèle et durable, conformément à l'article 1348 du Code civil.

En cas de conflit entre les registres informatisés de Sage et tout document sur support écrit ou fichier électronique du Client, il est expressément convenu entre les parties que les registres informatisés de Sage primeront sur les documents du Client et seront seuls admis à titre de preuve.

9.8 Accès et télécommunication

Dans le but de permettre l'envoi à Sage des informations relatives à la paye de ses salariés en vue de leur traitement, le Client devra faire son affaire personnelle de l'accès à ces éléments et Services par la voie des télécommunications.

Les coûts d'accès au serveur, à l'assistance de Sage et notamment les frais de communication téléphonique, et les éventuels frais d'accès à Internet, ne sont pas compris dans le prix de l'abonnement au Service.

10 PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'autorisation d'utilisation accordée par Sage n'entraîne aucun transfert de propriété intellectuelle au bénéfice du Client. En conséquence, celui-ci s'interdit tout agissement, tout acte, pouvant porter atteinte directement ou indirectement aux droits d'auteur relatif aux marques.

Le Client reste propriétaire de l'ensemble des données et informations transmises par lui dans le cadre de l'exécution des présentes conditions générales

11 TRAITEMENT DES DONNEES

11.1 Autorisation légale et administrative

En application des dispositions de la Loi pour la Confiance dans l'Economie Numérique 2004-575 du 21 juin 2004, le Client utilisateur du Service, consent expressément à ce que Sage lui adresse par automate d'appel, télécopieur ou par courrier électronique, toute prospection directe de nature commerciale ou autre, aux coordonnées qu'il aura transmises à Sage. Il peut cependant informer Sage par tout moyen écrit et à tout moment de son refus de recevoir ce type de communication.

11.2 Informatique et Liberté

Toutes les informations collectées sont nécessaires aux traitements des demandes du Client relatives aux présentes Conditions Générales. Le Client bénéficie d'un droit d'accès et de rectification auprès des services internes de Sage conformément à la loi n° 78-17 Informatique et Libertés.

Le Client procède lui-même auprès de la Commission nationale informatique et libertés (CNIL) à toute déclaration préalable liée au traitement des données nominatives résultant de l'utilisation du Service.

12. RESPONSABILITE

Sage exécute les obligations contractuelles à sa charge avec tout le soin possible en usage dans sa profession.

Au titre des présentes, Sage est tenue à une obligation de moyens et ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités.

Sage ne peut être tenue pour responsable des difficultés ou impossibilités d'accès à son serveur par le Client, le matériel et l'équipement d'utilisation et d'accès au Service étant à la charge exclusive du Client.

De même Sage ne saurait être tenu responsable des défaillances dues aux réseaux intranet Client et internet ou des modifications apportées au réseau

par le Client. Le Client est seul responsable du matériel installé par l'opérateur téléphonique sur ses sites et doit en laisser le libre accès à ce dernier.

Si la responsabilité de Sage venait à être reconnue, le montant maximum des dommages et intérêts auquel elle pourrait être condamnée est en tout état de cause plafonné au prix annuel effectivement payé par le Client pour le produit en question, ou au montant de la prestation en cause.

En aucun cas, Sage ou ses fournisseurs ne pourront être tenus pour responsable de tout dommage indirect, tel que perte d'exploitation, perte de données ou toute autre perte financière résultant de l'utilisation ou de l'impossibilité d'utiliser le Service, même si Sage a été prévenue de l'éventualité de tels dommages. Tout dommage subi par un tiers est un dommage indirect, et ne donne pas lieu en conséquence à indemnisation.

La responsabilité de Sage ne saurait également être engagée en cas de retard ou de non envoi des informations par le Client nécessaire à la mise en œuvre des traitements permettant l'établissement de la paye du Client, ou en cas d'erreur ou de fausses informations transmises par le Client à Sage dans le but d'effectuer lesdits traitements.

13. AUTRES DISPOSITIONS

13.1 Modifications du service et des conditions générales applicables

Sage se réserve le droit de modifier à tout moment les présentes conditions générales d'utilisation ou les règles concernant l'utilisation du Service.

Le Client est tenu de consulter régulièrement ces conditions générales d'utilisation.

Sage se réserve en outre le droit de faire évoluer le service d'envoi et de traitement des informations, ces modifications techniques pourront intervenir sans préavis de la part de Sage.

En outre, Sage se réserve le droit d'arrêter définitivement le Service.

L'arrêt définitif de ce Service fera l'objet d'un préavis minimum de six (6) mois porté à la connaissance du Client par lettre recommandée avec avis de réception.

13.2 Résiliation

En cas de manquement par l'une des parties aux obligations des présentes conditions générales, non réparé dans un délai de trente jours calendaires à compter de l'envoi d'une lettre recommandée avec avis de réception notifiant le manquement en cause, l'autre partie pourra faire valoir, la résiliation du contrat, sous réserve de tous dommages et intérêts auxquels elle pourrait prétendre en vertu des présentes.

13.3 Cession

Le présent contrat ne pourra en aucun cas faire l'objet d'une cession totale ou partielle, à titre onéreux ou gracieux de la part du Client.

13.4 Force Majeure

Dans un premier temps, les cas de force majeure suspendront l'exécution du contrat.

Si les cas de force majeure ont une durée d'existence supérieure à deux (2) mois, le présent contrat sera résilié automatiquement, sauf accord contraire des parties.

De façon express, sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit, ceux habituellement retenus par la jurisprudence par les tribunaux français.

13.5 Titre

En cas de difficulté d'interprétation entre l'un quelconque des titres figurant en tête des clauses, et l'une quelconque des clauses, les titres seront déclarés inexistantes.

13.6 Indépendance des Parties

Les parties reconnaissent agir chacune pour leur propre compte et ne seront pas considérées agent l'une de l'autre.

Le présent accord ne constitue ni une association, ni une franchise, ni un mandat, donné par l'une des parties à l'autre.

Aucune des parties ne peut prendre un engagement au nom ou pour le compte de l'autre partie.

En outre, chacune des parties demeure seul responsable de ses actes, allégations, engagements, prestations, produits et personnels.

13.7 Intégralité

La présente convention exprime l'intégralité des obligations des parties.

Aucune condition générale ou spécifique figurant dans les documents envoyés ou remis par les parties ne pourra s'intégrer aux présentes conditions générales.

13.8 Nullité

Si une ou plusieurs stipulations des présentes conditions générales sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

13.9 Tolérance

Les parties conviennent réciproquement que le fait, pour l'une des parties de tolérer une situation, n'a pas pour effet d'accorder à l'autre partie des droits acquis.

De plus, une telle tolérance ne peut être interprétée comme une renonciation à faire valoir les droits en cause.

Le Client renonce irrévocablement à toute demande, réclamation, droit ou action à l'encontre de Sage ayant trait à l'exécution des présentes et qui serait formulée plus de six (6) mois après le fait générateur, et de ce fait, renonce irrévocablement à introduire toute action devant toute juridiction sur cette base à l'encontre de Sage ou de l'une quelconque des sociétés du groupe auquel elle appartient.

13.10 Droit applicable

Le présent contrat est régi par la loi française.

Il en est ainsi pour les règles de fond que pour les règles de forme.

13.11 Loi et Attribution de Compétence

LES PRÉSENTES CONDITIONS SONT SOUMISES A LA LOI FRANCAISE. EN CAS DE LITIGE, COMPÉTENCE EXPRESSE EST ATTRIBUÉE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS, NONOBTANT PLURALITÉ DE DÉFENDEURS OU APPEL EN GARANTIE, MEME POUR LES PROCÉDURES D'URGENCE OU LES PROCÉDURES CONSERVATOIRES EN RÉFÉRÉ OU PAR REQUETE. EN CAS D'OPPOSITION DU CLIENT A UNE REQUETE EN INJONCTION DE PAYER, COMPETENCE EXPRESSE EST EGALEMENT ATTRIBUEE AU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS.